



APPEL A CANDIDATURES 2010 POUR LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE PARIS

La CGPME 75 présente une liste d'union avec Artisans De Notre Avenir (ADNA) pour les élections à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Paris qui se tiendront le **13 octobre prochain**. Notre ambition est de réformer les missions de la Chambre pour conjuguer performance économique et service public aux artisans parisiens.

Rôle de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Organisation

Les CMA sont des établissements publics administrés par des artisans élus, pour cinq ans, au suffrage direct des artisans. Les CMA forment un réseau structuré implanté sur l'ensemble du territoire au service de l'artisanat.

Dans chaque région, la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat assure la représentation et la coordination de l'action des CMA départementales et est l'interlocutrice des institutions régionales dans le domaine de la formation professionnelle et du développement économique.

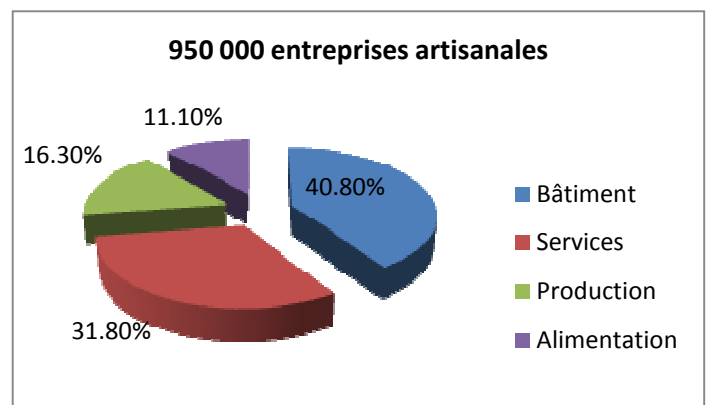
Fonctionnement

Chaque Chambre est constituée d'une assemblée générale, d'un bureau et de commissions. L'assemblée générale, composée de 35 administrateurs élus, définit les orientations, vote le budget et approuve les comptes. L'assemblée générale désigne en son sein le président, les membres du bureau et des commissions chargés de mettre en œuvre les orientations qu'elle a définies.

Missions

- Défendre les intérêts généraux des artisans
- Promouvoir le développement des entreprises artisanales
- Accompagner l'artisan dans sa vie professionnelle : apprentissage, création-reprise d'entreprise, formation...

Chiffres de l'artisanat en 2007 – source : APCM



Le rôle de l'Administrateur CMA

L'Administrateur tire sa légitimité de son élection directe par les artisans de son territoire, ce qui confère à l'administrateur de la CMA un rôle politique majeur au niveau local. Les administrateurs contribuent tous

ensemble à la définition de la politique des CMA et de son réseau, ainsi qu'à son pouvoir d'initiatives en matière de services et de projets.

ADNA-CGPME 75 : **Notre projet pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Paris**

Dans le contexte actuel de responsabilisation des acteurs et de maîtrise des impôts, les CMA sont au cœur d'une réflexion sur leurs missions et leurs financements. La CGPME 75 et ADNA considèrent que les CMA doivent se situer aujourd'hui en tant que :

- Structure de services aux entreprises,
- Expert de la TPE auprès des pouvoirs publics et partenaires locaux,
- Porteurs de projets structurants pour le secteur et les territoires.

C'est en développant ces trois missions qu'elles trouveront de nouvelles ressources financières. Dès lors, l'expertise et la gestion de projets doivent être appréhendées, organisées et pilotées comme des centres de profit pour la Chambre de métiers de Paris.

Lire le projet en détail : [ici](#)

Devenir Candidat sur la Liste CGPME 75 –ADNA **Qui peut être candidat ?**

Pour porter sa candidature, il convient de réunir les critères suivants :

- 1) âgé(e) de moins de 65 ans au 1^{er} janvier 2010.
- 2) être immatriculé(e) au répertoire des métiers depuis au moins 2 ans au 13 octobre 2010, ce qui suppose que :
 - l'entreprise réponde à une activité relevant de l'artisanat (production, transformation, réparation, prestation de services).
 - ET qu'à sa création, l'entreprise emploie moins de 11 salariés. Au-

delà, l'entreprise a la possibilité de rester immatriculée au répertoire des métiers si le dirigeant bénéficie de la qualité d'artisan ou du titre de « maître artisan ».

Intéressé(e) ?

Vous pouvez :

- poser vos questions à Nolwenn Cézilly : 01 56 89 09 30 ou n.cezilly@cgpme-idf.fr
- envoyer vos candidatures jusqu'au 15 juillet (Lettre de motivation ainsi qu'un court CV relatant votre expérience d'artisan et vos responsabilités militantes et associatives) :

CGPME 75

A l'attention du Secrétaire Général
19 rue de l'Amiral d'Estaing
75116 Paris